

Help! AJAC

Par **guizmo35**, le **15/07/2010** à **20:11**

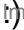
Bonjour,

Je ne suis pas étudiante en droit mais je cherche désespérément un petit coup de main et je pense que vous pouvez m'aider.

Je suis actuellement étudiante en L2 sciences de terre à Rennes 1. Après la 2ème session, je me suis retrouvée AJAC. Il me manque le S3.

Je voulais avoir des précisions sur ce que vous entendez exactement par enjambement. Est-ce que cela signifie que dans mon cas, vous pourriez faire votre L3 normalement tout en ayant la possibilité de suivre les cours du S3 et d'ainsi ne pas être décalée dans votre cursus?

Je vous demande cela parce que mon service de scolarité refuse de le faire, sauf si je trouve un cas de fac où cela se fait... Apparemment, la loi l'interdirait selon ma scolarité mais je trouve ça bizarre mais bon... Une histoire comme quoi on ne peut pas délivrer deux années en une seule année universitaire.

Si vous avez des infos, je suis preneuse. Merci beaucoup ! 

Par **alex83**, le **16/07/2010** à **01:00**

Salut,

Ben oui, c'est ça. Vous rattrapez votre S3 durant votre L3 en passant les UE loupés en S3 lors des examens de L3. Ce n'est pas prévu dans les règlements de toutes les fac je pense...

Donc, oui, tu as de nombreux exemples, la plus grande partie le permettent mais pas toutes. Après, si votre règlement ne le spécifie pas et que l'administration refuse, ça risque d'être plus compliqué.